



000/LAD/2015-2016/BO-fmpl  
2015

Port-au-Prince, le 29/09/2015

**Le Directeur  
Patrick Bogeat**

**aux**

**Parents d'élèves du primaire**

**Objet : Compte rendu du Conseil d'école du 28/09/2015**

Ordre du jour

■ **Modification des horaires du primaire :**

un seul point à l'ordre du jour de ce premier conseil d'école qui réunira les membres de l'année scolaire précédente afin que soit présenté en Conseil d'Etablissement le projet de modification des horaires du primaire selon la procédure administrative prévue.

Suite aux élections des parents délégués, un Conseil d'école se réunira pour aborder les points qui ont trait au fonctionnement de l'école primaire.

**Le calendrier scolaire annuel**

**1/ Cadre institutionnel**

Le calendrier annuel est soumis à un cadre donné par le Ministère de l'Education Nationale Français.

- La journée de pré rentrée ainsi que la date de début des cours sont imposées.
  - Le rythme des petites vacances doit s'approcher au plus près de 7 semaines de travail / 2 semaines de vacances / 7 semaines de travail...
- Le nombre de semaines travaillées est 36.
- Le nombre d'heures annuelles de classe doit être compris entre 864 et 936
- La semaine de l'élève est de 24h00

Elle peut être étendue à 26h00 dans les établissements français à l'étranger sur dérogation de l'Inspecteur de l'Education Nationale en justifiant d'un besoin pédagogique particulier, par exemple l'étude de la langue du pays d'accueil.

36h00 d'APC (Actions Pédagogiques Complémentaires) sont réparties sur l'année en plus de ces 24h00 à 26h00, elles ne concernent pas tous les élèves.

## **2/ Etat des lieux : horaires hebdomadaires actuels**

- Lundi, mercredi et vendredi : 7H30 – 12h45 – 2 récréations
- Mardi et jeudi : 7h30 – 12h05 – 1 récréation

En janvier, cela change :

- Mercredi et vendredi : 7H30 – 12h45 – 2 récréations
- Lundi, mardi et jeudi : 7h30 – 12h05 – 1 récréation

Les APC sont prévus les jours où les élèves finissent la classe à 12h05 :

- 2X40mn les mardis et jeudis du 01/09 au 15/01
- 3X40mn les lundis, mardi et jeudis du 18/01 au 01/07

## **3/ Constat**

Ces horaires hebdomadaires irréguliers ont plusieurs conséquences :

- Les élèves ont des difficultés pour se repérer dans le temps (jours, semaines), ce qui pose des problèmes pour adopter et s'appuyer sur un rythme de travail régulier.
- Les horaires de sortie étant différents selon les jours et les périodes de l'année, les familles se trompent régulièrement ce qui rend la sortie des élèves encore plus délicate sur le plan de la sécurité.

## **4/ Proposition soumise au vote**

Tout en conservant les mêmes jours travaillés sur l'année, nous pourrions adopter le même horaire chaque jour de la semaine : 7h30 – 12h20 – 2 récréations (15mn en élémentaire et 30mn en maternelle)

- De cette façon, nous aurions 24h10 de classe hebdomadaire avec une marge de 1h50 disponible pour un projet autour des langues vivantes par exemple.
- Les APC auraient lieu 2X40mn par semaine (27 semaines), soit 36h00/an.  
12h20 – 13h00

La proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil d'école.

Ce projet va maintenant être soumis au Conseil d'Etablissement du LAD.

**Une information sera diffusée aux familles pour indiquer la date d'effet de ces nouveaux horaires s'ils sont validés.**

La secrétaire de séance : Judith René

Le directeur : Patrick Bogeat